

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Cultivons les talents*

Délibération n° : 143

Commission : Culture - Vie associative - Animation - Education -
Enseignement supérieur

Dossier : 190041

Direction en charge : Affaires Culturelles

Objet : Soutien aux festivals 2019 - Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 29/03/2019

Compte rendu affiché le : 09/04/2019

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.), Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY (Présente jusqu'au vote du 1er voeu concernant les salariés de l'entreprise Titoulet), M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (Présente jusqu'à la question n°54 du projet de l'ordre du jour), M. Olivier LONGEON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.), Mme Stéphanie MOREAU (Présente jusqu'à la question n°79 du projet de l'ordre du jour), Mme Nadia SEMACHE (Présente jusqu'à la question n°72 du projet de l'ordre du jour), M. Serge HORVATH (Présent jusqu'à la question n°79 du projet de l'ordre du jour), M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Georges ZIEGLER (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.)

Absents-Excusés :

M. Samy KEFI-JEROME (pouvoir à Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.) M. Michel BEAL (pouvoir à Mme Stéphanie MOREAU) Mme Geneviève ALBOUY (pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER)

Absents :

M. Florent PIGEON; M. Lionel SAUGUES

Politique : *Cultivons les talents*

Délibération n° : 143

Commission : Culture - Vie associative - Animation - Education -
Enseignement supérieur

Dossier : 190041

Direction en charge : Affaires Culturelles

Objet : Soutien aux festivals 2019 - Approbation.

□ **Rappel et Références :**

Afin d'affirmer durablement le positionnement culturel stéphanois, la Ville de Saint-Étienne souhaite favoriser l'éclosion de nouveaux talents et l'épanouissement des pratiques culturelles les plus diversifiées. Développée par une grande diversité d'acteurs, de lieux d'événements et d'initiatives, la culture à Saint-Étienne permet d'offrir aux stéphanois des occasions multiformes, plurielles et foisonnante de découvertes, d'émotion et d'édification personnelle.

La dynamique culturelle permet en outre de positionner le territoire stéphanois comme une pépinière de talents où peuvent s'exprimer les potentialités créatives les plus variées lui conférant une image renouvelée.

□ **Motivation et Opportunité :**

Pour ce qui concerne le soutien aux festivals, la Ville de Saint-Étienne envisage la promotion de la culture comme un outil de développement territorial s'appuyant non seulement sur la diversité de l'offre, mais aussi sur le rayonnement de la Ville de Saint-Étienne à l'extérieur.

□ **Contenu :**

Dans le but de valoriser les ressources artistiques du territoire et de s'affirmer comme la Ville de l'émergence culturelle, Saint-Étienne soutient prioritairement les festivals dont la programmation met en valeur la créativité locale.

Elle souhaite ainsi donner aux stéphanois, ainsi qu'à un public plus large, l'opportunité d'une vie culturelle dynamique notamment en centre-ville en s'appuyant sur les initiatives associatives afin de développer une culture foisonnante multiforme et plurielle.

Ce dispositif dédié aux festivals ne représente que l'un des axes de soutien aux acteurs locaux permettant les développements artistiques et culturels décidés par la Ville de Saint-Étienne. Il est en effet complété par une série d'aides aux projets, à l'émergence, à la pratique en amateur, au rayonnement, à la diffusion à l'international (...) qui permettent un développement homogène de la culture dans le territoire, au profit du plus grand nombre.

Les aides aux festivals sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Aide au projets

Association	Intitulé du projet	Subvention proposée au CM d'avril 2019
REGARD SUR LES CULTURES D AFRIQUE	Aide pour le festival	500 €
COMPLETEMENT GAGA	Aide pour le festival arts de la rue	4 000 €
BWD12	Aide pour le festival	5 825 €
FACE A FACE	Aide pour le festival	4 000 €
LES 3 C	Aide pour le festival Tête de Mûle	5 500 €
LES FILMS DE L IMPARFAIT	Aide pour le festival	43 000 €
P ET M PRODUCTION	Aide pour le festival	70 000 €
TOTAL		132 825 €

□ **Maîtrise d'ouvrage :**
La Ville de Saint-Etienne

□ **Point Financier :**

◦ Coût total investissement TTC :

dont TVA :

◦ Coût total annuel fonctionnement TTC : 132 825 €

dont personnel mis en oeuvre :

◦ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement	132 825 €					
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver les soutiens financiers aux différentes associations indiquées ci-dessus concernant la politique de soutien aux Festivals pour un montant total de 132 825 €
- approuver les avenants à intervenir suivants :
 - . avenant n°1 avec Les Films de l'Imparfait,
 - . avenant n° 1 avec P et M Production SAS,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint, ayant reçu délégation, à signer ces avenants dont un exemplaire restera joint à la présente délibération.

Décision : Proposition adoptée	Imputation budgétaire BP 2019 chapitre 65 article 6574
Résultat du vote : 53 voix pour, 0 voix contre, 3 abstention(s)	
	Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjoint délégué
	Marc CHASSAUBENE